



D.2024.06.27.1.1.19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 27 Juin 2024

1 - LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.19 – Ligne C : Marché n°M3 2023 00498 M – « Garage Atelier Daturas – Terrassement – Dépollution – Couche de Forme » – conclu avec le groupement RAZEL BEC / LHERM TP - Autorisation de signer l'avenant n°01

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X pour le chapitre 7	X (M. Bolzan pour les chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph		X (M. Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge		X (Mme Ochoa)	
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Trautmann)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SM4C) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n°D.2021.03.02.1.1.1 du 2 Juin 2021, le Comité syndical a approuvé les études d'avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro actant de la modification de programme quant au report de la date de mise en service de la 3^{ème} ligne de métro à fin 2028.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne et métro et de la ligne aéroport express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).

Par ailleurs, s'agissant du présent marché « Garage Atelier Daturas – Terrassement – Dépollution – Couche de Forme »

- Par délibération n° D.2023.06.28.2.1.2 en date du 28.06.2023, le Comité Syndical a approuvé la signature du marché n° M3 2023 00498 M avec le groupement RAZEL BEC / LHERM TP pour un montant de 6 909 313,65 € HT.
- Le marché M3 2023 00498 M a été notifié le 05/07/2023.

1° - OBJET DE L'AVENANT N° 01

Le présent avenant n°01 a pour objet d'intégrer au marché :

- La prolongation des délais d'exécution des prestations : modification du Délai Partiel n°2 - Réception partielle et mise à disposition de la plateforme ferroviaire à ALSTOM liée au remisage: libération au plus tard le 6 mai 2024 reportée au 14 juin 2024 ;
- Les prestations suivantes donnant lieu à la fixation des prix nouveaux ci-dessous conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

Libellé	PN	PN Notifié par
Évacuation béton	PN 2	OS 4
Dépose / repose clôture anti batracien	PN 3	
Evacuation bidon hydrocarbures	PN 6	
Démolition dallage béton déchèterie	PN 9	
Désamiantage DIAG supplémentaire	PN 10	
Dépose et évacuation du casier alvéolaire	PN 11	
Démolition longrine et arasement pieux	PN 12	
Géotextile sur zone de substitution	PN 13	
Fourniture et Mise en œuvre rehausses pour chambres L2T	PN 14	
Modification des voies	PN 17	
Blocage fond de forme sur 1,20 m	PN 18.1	OS 4
	PN 18.2	OS 4
Mesures Hg	PN 19	
Mesures de prévention mercure désamiantage	PN 20.1	
	PN 20.2	
Intégration fourreaux suppl. selon plan MOE du 04/03/24	PN 21.1	
	PN 21.2	
Installation plateforme stockage/tri amiante	PN 23	
Mise à disposition pelle pressurisée pour sondages	PN 24	

- Les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, suite à l'intégration de ces prix nouveaux.
- Les modifications prévisionnelles du Détail Estimatif du marché (modification prévisionnelle des quantités initiales et intégration des prix nouveaux).

Montants totaux :

Le montant estimatif en plus-value sur la base des prix nouveaux est de +1 004 871,73€ H.T, soit une augmentation estimative du montant global du marché de + 14.54%.

Le montant estimatif en moins-value sur la base des quantités estimatives est de -339 177,60 € H.T, soit une diminution estimative du montant global du marché de - 4.91%.

2° - INCIDENCE DE L'AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant entraîne une plus-value de **+665 694,13 € H.T.**

Montant initial du marché	Plus-value financière avenant N°1	Montant total du marché après avenant N°1
6 909 313.65 € HT	665 694,13 € HT	7 575 007.78 € HT

Soit une augmentation du montant du marché de + 9.63%.

La commission d'appel d'offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 24 juin 2024, émis un avis favorable, à la passation de l'avenant n° 1 au marché M3 2023 00498 M d'un montant de **665 694,13 € HT.**

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 01 au marché n° M3 2023 00498 M à conclure avec le groupement RAZEL BEC / LHERM TP pour un montant de **665 694,13 € HT.**

ARTICLE 2 : AUTORISE la signature dudit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES